



18 octobre 2023

(23-7000)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CHILI: LOI N° 20.997 MODERNISANT LA LÉGISLATION DOUANIÈRE

Membre présentant la notification	CHILI
--	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	LOI N° 20.997 MODERNISANT LA LÉGISLATION DOUANIÈRE
Objet	Moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CHL/23_12873_00_s.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/CHL/1

Brève description du texte juridique notifié

Cette loi vise à modifier plusieurs aspects de la législation douanière figurant dans l'Ordonnance douanière et d'autres instruments juridiques, en améliorant les procédures douanières pour simplifier le déroulement des opérations de commerce extérieur. À cette fin, la possibilité de retirer des marchandises après constitution d'une garantie de paiement des droits de douane est introduite et l'entreposage est créé comme catégorie de destination douanière. Le système d'admission temporaire est amélioré; les envois exprès sont réglementés, conformément à l'initiative SAFE de l'Organisation mondiale des douanes; le statut d'opérateur économique agréé est incorporé dans la législation nationale; le Service national des douanes est habilité à accepter aux fins d'examen les demandes présentées par les personnes invalides et handicapées, en vertu de la loi qui autorise ces personnes et les personnes morales sans but lucratif qui mènent des activités dans le domaine du handicap à importer des véhicules en franchise douanière.

Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	13 mars 2017
Autre date	Promulgation: 1 ^{er} mars 2017

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	2 juin 2023
Autres renseignements	Voir aussi le document IP/N/1/CHL/E/3 (<i>Décret n° 329 portant approbation de la Loi organique sur le Service national des douanes</i>)
Organisme ou autorité responsable	Service national des douanes

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.